



A.S.A
des VALLÉES
REMIREMONT



CHALLENGE DES MONTS ET VALLEES VOSGIENNES

ORGANISATION

L'écurie du Mont de fourche, l'ASA des Vallées et l'ASAC Vosgien s'unissent pour vous proposer le challenge des Monts et Vallées Vosgiennes.

Ce challenge se dispute sur l'ensemble des épreuves suivantes :

- 16^{ème} rallye régional AJOLAIS les 11 et 12 mai 2018.
- 31^{ème} rallye régional RUPPEEN les 30 juin et 1^{er} juillet 2018.
- 33^{ème} rallye régional DES VALLEES les 24 et 25 aout 2018.

ADMISSION

Chaque pilote prenant le départ sera automatiquement inscrit au challenge. Aucun frais d'inscription, aucune démarche supplémentaire à réaliser.

CLASSEMENT

Mode de calcul

Le classement s'effectuera à partir de l'indice de performance. Le classement à l'indice de performance est basé sur le classement scratch auquel on ajoute un coefficient qui prend en compte le groupe et la classe du concurrent.

A l'issue de chacune des épreuves, un classement à l'indice de performance sera établi.

Grille d'indice de performance

Groupe	Classe	Indice
A	5	1.02
	5k	1.03
	6	1.05
	6k	1.07
	7	1.09
	7k	1.11
	7s	1.13
	8	1.12
F2000	11	1
	12	1.05
	13	1.08
	14	1.11

Groupe	Classe	Indice
N	1	1.01
	2	1.04
	2s	1.02
	3	1.08
	4	1.10
	9	1.06
GT	10	1.12
R	1	1.02
	2	1.08
	3	1.11
	4	1.13
	5	1.16



A.S.A.
des VALLÉES
REMIREMONT



Attribution des points

Le nombre de points est défini de la façon suivante sur chacun des rallyes :

- 5 pts pour tous les pilotes ayant pris le départ du rallye.
- Le 1^{er} au classement à l'indice de performance ce verra attribué en plus des 5 pts autant de points qu'il y a de concurrents classés (classement scratch). Ensuite le barème sera dégressif jusqu'au dernier concurrent.

Les points resteront attribués au pilote même s'il change de catégorie en cours de saison. Les points acquis dans une catégorie s'ajouteront à ceux attribués dans la nouvelle catégorie.

Pour le classement final nous effectuerons le cumul des points acquis sur les trois épreuves.

Seul les pilotes ayant pris le départ des trois épreuves seront classés.

En cas d'égalité de points, les pilotes seront départagés par rapport à leur meilleur classement scratch.

Sera déclaré vainqueur du « challenge des Monts et des Vallées Vosgiennes » le pilote ayant obtenu le plus grand nombre de points sur l'ensemble des rallyes ci-dessus.

PRIX

Le vainqueur du challenge des Monts et Vallées Vosgiennes se verra offrir l'intégralité des engagements pour

- Le 17^{ème} rallye régional AJOLAIS 2019,
- Le 32^{ème} rallye régional RUPPEEN 2019,
- Le 34^{ème} rallye régional DES VALLEES 2019.

Les 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} se verront offrir un engagement pour la saison 2019. L'attribution s'effectuera par tirage au sort, il y aura un engagement différent par rallye.

S'ajouteront à cela d'autres prix de nature divers laissée à la discrétion des organisateurs.

La remise des prix s'effectuera à l'issue de la remise des prix de la dernière épreuve du challenge des Monts et Vallées Vosgiennes à savoir le 33^{ème} rallye régional DES VALLEES le 25 aout 2018.